



LA SAINTE AMPOULE

N° 233 – septembre – octobre 2015

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

Editorial : “Le Pape ... en prison!”

Voilà bien le mot d'ordre des ennemis de l'Église depuis la fondation de notre Sainte-Mère.

Bien évidemment, le principal but de cette incarcération est d'enrayer, d'arrêter, si cela était possible, l'expansion de l'Église, le royaume de Jésus-Christ dans les âmes par sa grâce. Pour cette fin, le grand et puissant moyen sera d'empêcher de parler, de prêcher au Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, bref, de transmettre la foi. En leur temps, les Apôtres avaient déjà reçu cet avertissement du Sanhédrin : « *Mais afin que la chose ne se répande pas davantage parmi le peuple, défendons-leur avec menace de parler désormais en ce Nom-là.* » (Actes des Apôtres 4/17)

Pour mettre en échec le salut des âmes, les ennemis du Christ s'attaquent donc à la foi, principe de toute vie chrétienne. « *Or sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu* » (Héb. 11/6) Mais aussi, en bonne logique diabolique, ces mêmes ennemis s'en prendront aux moyens de propagation de la foi, le premier étant le souverain pontife. Saint Pierre étant par sa profession de foi, « *Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant* », le fondement de l'Église « *sur cette pierre je bâtirai mon Église* » (St Matthieu 16/16), ses successeurs participent à cette charge pétrinienne de garder la foi catholique, de confirmer leurs frères dans la foi, pour continuer d'élever l'Église de Jésus-Christ. Par ce fait-là, le Saint Père se trouve dans cette guerre en première ligne. De surcroît, l'Église, comme toute société, a pour principe d'unité son chef. Le chef incarne la société qu'il dirige. Détruire donc le chef, anéantir le pape, c'est annihiler du même coup, la société qu'il gouverne. Voilà le plan diabolique tramé contre l'Église, et donc contre son chef visible. Notre-Seigneur avait bien prévenu Saint Pierre de cela : « *Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamés pour vous cribler comme le froment ; ...* » (St Luc 22/31) Ainsi en sera-t-il de tous les temps, jusqu'à la consommation des siècles.

Le premier à avoir expérimenté cet emprisonnement fut bien évidemment Notre-Seigneur, Fondateur de l'Église, mis en prison afin d'être ensuite crucifié pour avoir affirmé sa divinité devant Caïphe. En vrai disciple, Saint Pierre suivra le divin Maître et subira le même sort. Saint Pierre fut mis deux fois en prison à Jérusalem par le sanhédrin, et une troisième fois par le roi Hérode, nous disent les actes des apôtres

« *voyant que cela faisait plaisir aux juifs* ». (12/3) Rien de nouveau sous le soleil... Le premier pape terminera sa vie dans la prison Mamertine de Rome avant son glorieux martyr.

Bien évidemment, toujours pour enrayer l'expansion de l'Église naissante, la prison suivie du martyr sera le lot de nombreux successeurs de Saint Pierre pendant les siècles de persécutions. Pensons entre autres, au pape Saint Marcel 1^{er}, fêté le 16 janvier, qui mourut de mauvais traitements sous l'empereur Dioclétien qui l'avait attaché au service de ses écuries.



Saint Pierre en prison

Même après la reconnaissance et la liberté donnée à l'Église en 313 par l'Empereur Constantin, les pontifes romains auront souvent à batailler pour maintenir leurs droits et la liberté de l'Église. Les princes temporels, même chrétiens, verront fréquemment d'un mauvais œil la place prépondérante réservée au pouvoir spirituel dans le plan divin. Dans le cours de l'histoire, l'opposition menée par les princes temporels contre le rayonnement politique de la papauté, glissera petit à petit vers une confrontation idéologique et doctrinale pour éclater au grand jour au moment de la Révolution « dite française », selon le juste mot du Pape Pie XII.

Ainsi, au XVIII^e siècle, ce sera au tour du pape Pie VI de subir l'emprisonnement. Ayant refusé de retirer sa condamnation de la constitution civile du clergé, le Saint Père vit ses États envahis par les armées françaises. Puis, par les révolutionnaires, il subit la déportation à Valence, en Dauphiné, où il mourut en 1799.

Après Pie VI, ce sera le tour de Pie VII de goûter, lors d'un exil en France, les geôles de l'Empereur Napoléon pour avoir résisté un peu trop aux idées des temps modernes. Dans ses tractations avec Rome pour une révision du concordat de 1801, Napoléon trouve insuffisantes les concessions du pape Pie VII. Alors, pour amener le souverain pontife à un meilleur dialogue, toujours à sens unique, et à souscrire à toutes les prétentions de l'empereur, celui-ci fait transporter Pie VII à Fontainebleau le 19 juin 1812. Ce n'est que le 10 mars 1814 que Pie VII retrouvera sa pleine liberté et retournera dans ses terres romaines.

Ainsi, en ces temps de persécution, les vicaires du Christ qui se succédaient sur le trône de Pierre, bien convain-

cus de leur charge, résistaient à la pression de l'idéologie révolutionnaire. Ces saints pontifes, voulant garder la foi sans tache et immaculée, s'opposaient énergiquement aux principes de 1789 et les dénonçaient publiquement « *Urbi et Orbi* ». Malgré tous les moyens mis en œuvre par ses ennemis, l'Église résiste. Ses persécuteurs, faisant fi de l'enseignement du



Les chaînes de Saint Pierre

Christ : « *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle* », ne comprennent pas que l'Église est une institution divine dont l'une des caractéristiques est l'indéfectibilité. Mûs par un entêtement digne de pharaon, ils ne saisissent toujours pas que la grâce est « *ce levain mêlé dans deux trois mesures de farine et fait lever la pâte* ». Le Christ a beau leur susurrer à l'oreille les mêmes paroles dites à Saint Paul sur le chemin de Damas : « *Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon* » (Acte des Apôtres) rien à faire, l'aveuglement demeure et la rage fait rage.

Alors, devant cette indéfectibilité de l'Église, va naître, au début du XIX^{ème} siècle, à l'esprit des membres des sectes maçonniques, geôliers de nos papes, l'idée d'une autre prison, bien plus redoutable que celle faite de pierres et de barreaux : « *un pape selon nos besoins* ». Ils veulent le « *triomphe de l'idée révolutionnaire par un pape* » (Ils l'ont découronné, page 146-148.)

Voilà le nouveau plan des loges, particulièrement de la Haute-Vante italienne. L'Église est une société et, comme toute société, le chef, principe d'unité, incarne sa société. Nous comprenons donc qu'avoir « *un pape rallié à nos besoins* », c'est du même coup le ralliement de toute sa société aux idées des sectes occultes. Le pape prisonnier des idées du siècle des lumières, c'est toute l'Église qui sera prisonnière des idées du monde moderne. Entrées dans l'Église, ces erreurs recevront le nom de modernisme par Saint Pie X. Ce sera la sécularisation de l'Église par son chef visible, tant désirée par ses ennemis multiséculaires, mais condamnée par le Pape Pie IX dans le Syllabus : « *Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne* ». (proposition condamnée n°80)

Le même saint Pontife parlera d'ailleurs en juin 1868 à ses cardinaux de ce plan des sectes maçonniques, un des coups de maître de Satan : « *... détruire le centre de l'unité catholique, afin d'y établir le centre de l'abomination.* » (Pie IX par Y. Chiron, p381)

Ce plan diabolique commencera sur le terrain, au milieu du XIX siècle, par une guerre ouverte et sans merci des partisans de l'unité italienne contre le pape Pie IX. Contre toute justice, ces derniers remettent en cause le pouvoir temporel du pape sur ses États. Privée de tout pouvoir temporel, l'Église se trouve du même coup bien affaiblie, c'est sa liberté qui est menacée. Le Pape Pie IX n'était pas dupe, il ne séparait pas la guerre faite à son pouvoir temporel de celle faite à l'Église. « *Dans son esprit tout était lié : sa souveraineté temporelle, politique, était la condition d'un exercice libre de sa mission spirituelle...* » (Pie IX par Y. Chiron, P379)

Par la perversité des hommes, d'un Victor-Emmanuel II et d'un Napoléon III, et par permission divine pour un plus grand bien, cette spoliation des États pontificaux se conclura en 1870 par l'entrée des troupes de Garibaldi dans Rome. Le gouvernement temporel de Pie IX sera réduit à 42 hectares. Il devient alors le premier prisonnier du Vatican.

« *Un pape selon nos besoins* », telle est bien notre situation depuis le dernier concile, par lequel nous avons effectivement assisté au « *triomphe de l'idée révolutionnaire par un pape* ». Le pape Paul VI n'a-t-il pas explicitement affirmé, dans son discours de clôture du concile le 7 décembre 1965, cette sécularisation de l'Église, cet humanisme chrétien, lorsqu'il déclare : « *La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car cela en est une) de l'homme qui s'est fait Dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu* » ? Et un peu plus loin : « *... nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme* ». Ainsi se réalise l'avertisse-



Sans commentaire

ment de Saint Paul : « *Tous ceux qui veulent gagner les bonnes grâces des hommes, ce sont ceux-là qui vous contraignent à vous faire circoncire, à l'unique fin de n'être pas persécutés pour la croix du Christ.* » (Galat. 6/12) Les conséquences de tout cela sont fatales : « *De fait, depuis 1970 environ, le pape n'agit plus comme pape. L'Église est atteinte d'une sclérose généralisée, le démocratism libéral, qui Lui fait perdre sa liberté d'action et sa force de frappe.* » (Cent de modernisme P. 11.) Dans cet emprisonnement doctrinal des papes depuis Jean XXIII, il est très certain que les sociétés occultes ont œuvré, mais la première responsabilité vient des hommes d'Église eux-mêmes. « *L'Église a sciemment et de plein gré ligoté son propre pilote : le pape règne mais ne gouverne plus* » (Cent de modernisme P. 13)

Cette prison de l'esprit, de l'intelligence papale est d'au-

tant plus redoutable qu'elle laisse le Saint Père libre de ses mouvements pour annoncer au monde entier cette « bonne nouvelle » moderne, assaisonnement 1789. Ici, nous pensons bien évidemment aux nombreux voyages du Pape Jean-Paul II parcourant les cinq continents.

Devant cette situation désastreuse, devant cet emprisonnement sans précédent des papes dans l'idéologie révolutionnaire, le modernisme étant la version ecclésiastique, plusieurs réactions ont été émises : la première, c'est la thèse des sédévacantistes. Puisque le pape erre dans la foi, il perd sa juridiction universelle et donc ne peut plus être considéré comme pape. C'est une opinion théologique, mais qui, bien examinée, pose plus de problèmes à la théologie qu'elle ne donne de solution. La deuxième réaction est d'aller en prison avec le Saint Père, puisqu'« *il faut suivre le pape* ». C'est un adage bien connu, comme celui d'ailleurs des catholiques à teinte traditionnelle : « *Je préfère me tromper avec le pape, que d'être dans la vérité contre le pape* » ! Là sont les thèses des conciliaires et des instituts ralliés, à l'exemple des autres.

Encore ! Aller en prison avec le pape pour l'en sortir, c'est, il est vrai, une thèse assez chatoyante et attrayante, surtout pour les commandos, fanatiques de coups-de-main. Aller en prison avec lui, oui, mais pour que la chose soit envisageable deux choses nous semblent préalablement nécessaires. La première condition, c'est que le prisonnier veuille bien sortir, et là, visiblement, une telle bonne nouvelle n'est pas encore à l'ordre du jour. La seconde, qui s'ajoute à la précédente, c'est que ce commando inédit ait la volonté absolue de faire sortir le noble prisonnier.

Ici, nous voyons l'incompréhensible position du clergé rallié. Celui-ci, bien conscient de certains aspects de la crise de l'Église, a rejoint la prison pontificale, puisqu'« *il faut suivre le pape* ». Il s'est fait prisonnier avec le Saint Père, adoptant publiquement les faux principes de 1789 émis et installés dans l'Église par les novateurs lors du dernier concile. Ici nous reconnaissons et vérifions la vraie finalité du décret « *Eccelesia Dei* » du 1^{er} juillet 1988, faire goûter et avaler aux traditionalistes les principes et les fruits empoisonnés du concile.

Les instituts ralliés gardent cette malheureuse intention de ne pas faire sortir le pape de sa prison, parce que, bercés par l'illusion libérale, ils sont imbus d'un pacifisme déconcertant pour des membres de l'Église militante. « *Aimant la gloire des hommes plus que la gloire de Dieu.* » (St Jean 12/43), ils ne comprennent pas la situation actuelle. Ils ne saisissent pas cette opposition radicale, cette guerre sans merci, entre l'Église de toujours et le monde, monde pour qui Notre-Seigneur n'a pas prié. (Saint Jean 17/9) Leur manque de principes leur fait adopter ce mauvais choix. Ne pourrions-nous pas appliquer au monde rallié, et d'ailleurs pas à lui seul, les paroles du Pape Pie XII en 1951, au sujet de la prise du pouvoir par les révolutionnaires en France : « *Faute de principes doctrinaux, précis et fermes, le monde intellectuel, surtout depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, était mal préparé à découvrir les infiltrations dangereuses, à réagir contre leur pénétration insensiblement progressive* » ? (PQR p. 123) Par cette position, il est aisé de comprendre que ces mêmes instituts ralliés n'ont aucune efficacité, bien au contraire, pour une contre-révolution et une restauration de l'Église. Après avoir passé en revue les agents de la Révolution, Jean Ousset, dans son livre "Pour qu'il règne", réserve un chapitre à une cinquième colonne : « *Après*

ceux qui se proclament cyniquement adversaires du christianisme qui agissent en ennemis déclarés de l'ordre chrétien, il ne faut pas oublier ceux qui, dans la place même, se comportent perfidement en agents très efficaces de la cause ennemie, d'autant plus redoutables qu'il sont plus difficiles à démasquer et continuent à se dire catholiques. Agents plus ou moins conscients - dont il n'est pas question de préciser le degré de responsabilité, victimes, très souvent des idées fausses qui obscurcissent plus que jamais l'atmosphère intellectuelle du monde entier et que nous voudrions ici beaucoup plus éclairer que combattre, afin de les ramener au seul service du Christ-Roi,- agents non moins réels cependant, de la Révolution universelle qui toujours eut soin de favoriser au sein du peuple chrétien tous les éléments possibles de désagrégation. »

Il nous faut bien nous persuader que la Révolution, dans les sociétés civiles comme dans l'Église, « *est une doctrine, un ensemble de doctrines, en matières religieuses, philosophiques, politiques et sociales* » (Mgr Freppel cité par PQR p.122). La Révolution qu'elle est-elle ? Lui laissant la parole pour se définir elle-même, Mgr Gaume disait : « *Je ne suis ni l'émeute, ni le changement de la monarchie en république, ni le trouble momentané de l'ordre public, ni ... ni ... Je suis la haine de tout ordre que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et Dieu tout ensemble.* » (PQR p.122) Véritable relent du péché originel, voilà la vraie problématique, l'état de la question bien posée : Qui est roi de la création et de toute société, Dieu ou l'homme ? Il en va de-même pour la Révélation : est-ce Dieu qui se révèle aux hommes, ou l'homme qui se révèle à lui-même ?

Toute révolution étant donc une doctrine, fusse-t-elle conciliaire, la seule solution est d'opposer doctrine à doctrine. Envisager une autre solution, comme les instituts ralliés le font naïvement, c'est se risquer à recevoir cette invective de Jean Jaurès lancée aux catholiques libéraux après les débats sur la séparation de l'Église et de l'État : « *Nos adversaires ont-ils opposé doctrine à doctrine, idéal à idéal ? Ont-ils eu le courage de dresser contre la pensée de la Révolution, l'entière pensée catholique, de réclamer pour le Dieu de la Révélation chrétienne, le droit non seulement d'inspirer et de guider la société spirituelle, mais de façonner la société civile ? Non, ils se sont dérobés, ils ont chicané sur des détails d'organisation. Ils n'ont pas affirmé nettement le principe même qui est comme l'âme de l'Église.* » (La conjuration antichrétienne de Mgr H. Delassus p. 308.)

Alors devant cette catastrophe, cet emprisonnement de notre père, que nous faut-il faire, membres de la hiérarchie ou fidèles ?

Pour sortir le pape de prison, trois choses à faire sont explicitement révélées.

La première, prier. « *Alors que Saint Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Église ne cessait d'adresser pour lui des prières à Dieu.* » (Actes Apôtres 12/5)

Ensuite, la deuxième chose à faire, toujours révélée dans les Saintes Écritures, « *prêche la parole, insiste à temps et à contretemps* » ; et cela partout où des oreilles de bonne volonté, ou prudemment présumée telle, fussent-elles romaines, voudront bien écouter. Nous reconnaissons ici les propos de Saint Paul à son fidèle disciple Timothée (2^{ème} lettre 4/2) : « *reprens, menace, exhorte en toute patience et doctrine.* »

Nous l'avons dit, le problème étant doctrinal, sa solution est doctrinale. Ainsi la Fraternité Saint Pie X a bien raison de plaquer la cognée à ce niveau-là avant toute chose.

Un exemple tiré de l'histoire de France nous fera bien comprendre la ferme position de la Fraternité vis-à-vis de la Rome moderniste et nous confortera dans ses vues.

En 1814, la Restauration voit le jour en France. Louis XVIII monte sur le trône. Mais, influencé par les sociétés de pensée qui détenaient effectivement le pouvoir, le souverain laisse dans la constitution française les principes de la pensée libérale. Le pape Pie VII s'en plaindra. Le pontife romain adressera ces mots à l'évêque de Troyes lors de l'avènement et des compromis de Louis XVIII : « *Notre étonnement et notre douleur n'ont pas été moindres quand Nous avons lu le 23^eme article de la constitution, qui maintient et permet la liberté de la presse, liberté qui menace la foi et les mœurs des plus grands périls et d'une ruine certaine. ... C'est un fait pleinement constaté : cette liberté de la presse a été l'instrument principal qui a premièrement dépravé les mœurs des peuples, puis corrompu et renversé leur foi, enfin soulevé les séditions, les troubles, les révoltes* ». Charles X fera la même erreur que son frère. Lui-même reconnaîtra celle-ci, mais trop tard, et finira par dire, après avoir cédé sur un point puis sur un autre : « *Je suis confirmé dans la foi de toute ma vie : toute concession aux libéraux est inutile* ». (conjuración antichrétienne P. 228-229) Effectivement, le monarque voulant régler la liberté de la presse le 25 juillet 1830, la secte des maçons déclenche une Révolution au mois de septembre de la même année. La seule solution pour Charles X sera d'abandonner le pouvoir. Quelques décennies plus tard, Napoléon III ayant abdicé, le Comte de Chambord est contacté par le pouvoir occulte pour reprendre les rênes de notre pays avec, comme forme du gouvernement, une monarchie constitutionnelle. En toute lucidité, ce prince catholique bien né veut imprégner toute la constitution de son pays de la loi de Dieu. « *Je dois faire tous les efforts pour que Dieu règne dans ce royaume, pour que mes commandements soient subordonnés aux siens, pour que mes lois fassent respecter ses lois* ». (La conjuration antichrétienne P. 275) Il résumera sa pensée souveraine par ses mots : « *Faire rentrer Dieu en Maître dans la société, afin que lui-même pût y régner en roi.* » (ibidem) Tout était dit, et bien dit. Ces vues n'étant pas du goût du pouvoir occulte du moment, ce grand prince, tirant les leçons du passé, éconduira les avances des réels décideurs de l'époque. La même réponse fut faite en 1918 par l'Empereur Charles 1^{er} de Habsbourg, empereur d'Autriche-Hongrie, aux mêmes personnes. Cela lui vaudra l'exil avec sa femme Zita et leurs enfants. Honneur et gloire à ces géants !

Devant la Rome moderniste, c'est bien la même attitude et la même fermeté qu'adoptera Monseigneur Lefebvre. Le prélat ne voit, malheureusement, pour sa Fraternité que la possibilité d'une illégalité canonique, illégalité apparente mais dont le motif est de rester catholique. La raison qu'il donne est très simple. Les autorités officielles du moment, la hiérarchie romaine actuelle, les lois et le droit canon agissent et sont faits pour soutenir les modernistes contre les catholiques, contre la tradition (Mgr Lefebvre dans COSPEC cassette 29-b). Ainsi la Fraternité, comprenant l'enjeu de la situation et ne voulant, pour le bien de l'Église, aucune compromission avec l'erreur, expose depuis plus de 40 ans à la Rome moderniste les raisons de son invariable conduite: « *Faire régner intégralement Jésus-Christ en Maître absolu dans son Église* ». La situation

est en faite très simple et n'admet pas d'alternative. On ne participe pas à la construction d'un édifice avec un architecte avec lequel on n'est pas d'accord sur les principes et les lois de la physique et des mathématiques, comme deux plus deux font quatre. On ne joue pas au Monopoly avec un roublard, surtout si ce dernier joue le rôle du banquier.

Enfin, la troisième chose toujours révélée dans les Saintes Lettres pour sortir le Saint Père de sa prison, c'est encore Saint Paul qui nous en donne l'exemple : « *Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était digne de blâme.* » (Galat 2/11) Il nous faut donc dénoncer les erreurs et les fauteurs d'erreurs quels qu'ils soient.



"L'ange frappant Pierre au côté, le réveilla en disant : "Lève-toi promptement" ; et les chaînes tombèrent de ses mains."

Tout mutisme est impossible. Mgr Castro-Mayer, dans une de ses lettres pastorales de 1953, nous avertit des conséquences d'une telle attitude : « *Et si, pour éviter de telles discussions, les bons font cesser l'opposition, plus grand encore est le triomphe de l'enfer qui peut, à l'intérieur même de la Cité de Dieu, planter son étendard et développer rapidement et facilement ses conquêtes.* » (PQR p. 258)

C'est donc seulement avec ces trois principes, joints une grande fermeté, que l'espoir d'une sortie de prison nous est permis, avec ses conséquences inéluctables : la renaissance de la société chrétienne.

Soyons bien convaincus que Dieu aura son heure, mais aussi, à nous d'y coopérer droitement et saintement. Alors, quand il plaira à Dieu, quand les deux chaînes du libéralisme et du modernisme tomberont des mains du souverain Pontife pour lui rendre sa vraie liberté, quand la voix intégrale du bon Pasteur par l'entremise des successeurs de Saint Pierre retentira à nos oreilles, croyons qu'un miracle est toujours possible. Alors dans notre joie, et après avoir suffisamment « *éprouvé les esprits s'ils viennent de Dieu* » selon le mot de Saint Jean (1^{ère} Ep. 4/1) puisque « *Satan lui-même se déguise en ange de lumière.* » (II Cor. 11/14), alors dans cette joie indicible n'oublions pas de lui ouvrir notre porte (Actes Apôtres 12/14) .

Abbé Nicolas Jaquemet +

Pour que le mutisme ne soit pas une réponse à « l'apostasie silencieuse »

Sermon de Monsieur l'Abbé Patrick de La Rocque, - 6 septembre 2015

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Bien chers fidèles,

A écouter vos nombreuses interrogations ces derniers jours, il me faut revenir sur un événement qui s'est déroulé cette semaine et qui en a laissé plus d'un - à juste titre - quelque peu perplexe. Le 1er septembre, le Pape, le jour même où il recevait le tristement célèbre Mgr Gaillot, évêque déposé par Jean-Paul II, ce même jour le Pape écrivait et publiait une lettre



adressée à Mgr Fisichella, en charge du prochain Jubilé de la Miséricorde. Dans cette lettre, il édicte quelques principes d'application de ce jubilé, tout d'abord pour l'ensemble des fidèles catholiques, puis pour des cas particuliers: les malades, les personnes âgées, les prisonniers... et les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Paradoxe de ce pape qui, par le fait même, nous reconnaît ouvertement et publiquement comme catholiques. Cela fait cinquante ans qu'on le sait, mais voilà qu'il le reconnaît publiquement. Que dit-il, nous concernant?

«J'établis, dit-il, par ma propre disposition, que ceux qui au cours de l'Année Sainte de la Miséricorde, s'approcheront pour célébrer le sacrement de la réconciliation - vous avez compris la confession, sacrement de pénitence - j'établis donc que ceux qui s'approcheront des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X recevront une absolution valide et licite de leurs péchés.»

Quelle est la portée, la raison d'être de cette disposition ?

La première chose qui est claire, c'est qu'en cette lettre, le pape nous invite, veut nous impliquer dans ce jubilé de la Miséricorde. Il importe en tout premier lieu de nous interroger sur cela. Qu'est-ce que ce jubilé ? Devons-nous, pouvons-nous y participer, ou non ?

Un jubilé, vous le savez - le terme est courant - est un anniversaire que l'on célèbre dans la joie, dans la jubilation. Vous célébrez le jubilé d'argent ou d'or de votre mariage, nous de notre sacerdoce. Événement joyeux dans lequel nous rendons grâce à Dieu pour ses bienfaits. Dans l'Eglise, les jubilés sont la plupart du temps un anniversaire de la Rédemption de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Par exemple, en l'an 2000, dans sa Bulle d'indiction - c'est l'acte pontifical par lequel le pape décrète un jubilé - le pape Jean-Paul II ouvrait le jubilé précisément pour célébrer le grand Mystère, magnifique, de l'Incarnation rédemptrice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il disait, c'étaient les premiers mots de sa Bulle d'indiction: « Les yeux fixés sur le Mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu, l'Eglise s'appête à franchir le seuil du troisième millénaire ».

Les yeux fixés sur le Mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu... Nous étions face à un jubilé tout à fait traditionnel, classique quant à sa nature même, et c'est pourquoi nous y avons participé allègrement, tout en nous tenant largement à l'écart de toutes les manifestations dramatiques qui se sont déroulées à l'occasion de ce jubilé. Qu'elles soient

œcuméniques ou interreligieuses, malheureusement elles se sont multipliées. Mais le jubilé en soi, ce jubilé-là était tout à fait catholique, traditionnel ; et avec des actes catholiques, traditionnels, nous y avons participé. Faisant une double profession de foi, tout d'abord par ce pèlerinage à Rome, puis en prenant la défense de la foi, et à cette fin Mgr Fellay nous avait demandé de rédiger une étude approfondie sur le si grave problème grave de la réforme liturgique.

Qu'en est-il du jubilé d'aujourd'hui? Que vient-il célébrer ? Il faut pour cela regarder la Bulle d'indiction du pape François par laquelle il décrète ce jubilé. C'est là que sont décrits le but et l'intention du jubilé. Or, ce texte est extrêmement clair. Il s'agit d'y célébrer les cinquante ans du concile Vatican II.

L'Eglise, dit le pape, ressent le besoin de garder vivant cet événement.

Et c'est pourquoi, dit-il, j'ouvrirai la Porte Sainte, pour le cinquantième anniversaire de la conclusion du concile œcuménique Vatican II.

Vatican II s'est achevé le 8 décembre 1965, et c'est donc à cette date, pour le 50ème anniversaire de cet événement, que s'ouvrira ce jubilé.

Pouvons-nous nous réjouir, jubiler, de cet événement que fut le concile Vatican II ? Il est évident, malheureusement, que non.

Ce concile a en lui-même toutes les causes de la décadence, de la déchéance, qu'a connues l'Eglise depuis 50 ans ; que ce soit au niveau doctrinal, au niveau pastoral. Un seul exemple très présent aujourd'hui, cette immense faiblesse de l'Eglise devant les fausses religions. Si l'islam est aujourd'hui présent dans notre pays, si fort et si vif, c'est en premier lieu à cause de l'Eglise qui a caché, qui a eu honte de son message sur Jésus-Christ, Unique Sauveur ; de l'Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut. Nous subissons toutes les conséquences pratiques de ces principes erronés, énoncés par le concile. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Alors, il est évident que nous ne pouvons pas nous réjouir de cet événement du concile. Ces cinquante ans, pour nous, et pour qui cherche à avoir un regard objectif de lucidité, doctrinale et pastorale, ces cinquante ans ne peuvent être l'occasion que de pénitence et non de joie.

Revenons à ce texte de mardi dernier pour en voir les enjeux, ce qu'il cache par derrière lui-même. Il y a là sans aucun doute beaucoup d'habileté de la part du pape François. Depuis des années, des décennies, ils cherchent à nous faire reconnaître le concile Vatican II et ses nouveaux principes erronés. Ils ont cherché à nous les faire reconnaître par principe, en essayant de nous faire signer de prétendues déclarations doctrinales.

Etant à Rome dans ces discussions doctrinales de 2009 à 2011, je peux vous dire qu'on en a vu passer des textes de déclarations doctrinales qu'ils voulaient nous faire signer. Et ils ont échoué. Alors, plutôt que de nous faire reconnaître par principe tous ces nouveaux enseignements, ils cherchent à agir par la praxis, à nous faire poser des actes qui, en eux-mêmes, par leur nature, impliquent de manière implicite la reconnaissance de tout cela.

Ils veulent nous faire participer au jubilé célébrant les 50

ans du concile Vatican II.

Nous sommes là – je ne juge nullement des intentions, je prends seulement quelques leçons d'histoire – nous sommes là face à une tactique proprement révolutionnaire, bien connue des marxistes. Quand le révolutionnaire ne peut atteindre les principes de celui qu'il considère comme son ennemi, il cherche à lui faire poser des actes concrets par lesquels celui-ci met entre parenthèses ses principes.

Par exemple, lisez le livre de Madame Hue, «Dans les prisons de Chine». Elle raconte comment, étant affamée, on lui refusait toute nourriture jusqu'à un vendredi où on est venu lui apporter de la viande, pour qu'elle renonce à ses principes de vie catholique. En théorie pure, elle aurait pu en manger ; elle mourait de faim, il y avait une circonstance grave... Mais elle avait très bien compris qu'on voulait porter atteinte à ses principes catholiques. Et elle a refusé. C'est elle qui avait raison.

On rapporte encore comment, toujours en cette Chine communiste, pour réduire à néant une paroisse profondément catholique, les troupes communistes ont cherché à obliger les fidèles à simplement sortir les bancs de leur église pour les brûler. Ce n'était pas un acte directement sacrilège. Ce n'était pas porter atteinte au Saint-Sacrement. Ces catholiques, forts de leur foi vive, évidemment ont refusé. Ils avaient raison.

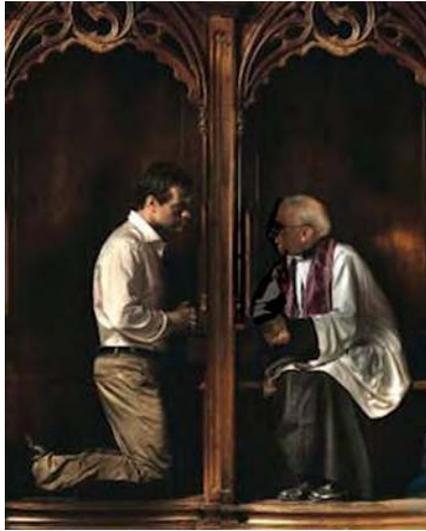
Je crois que pour nous aujourd'hui, c'est exactement, quoiqu'à une échelle différente, les mêmes situations dans laquelle nous sommes. Garder cette force dans la foi, cette force paisible, cette force douce mais ferme, consiste justement à garder nos principes, les principes catholiques tout simplement, qui rejettent l'erreur. Garder ces principes et vivre conformément à ces principes. Ne pas vivre conformément à des principes auxquels on reste intérieurement attaché c'est tout simplement ce qu'on appelle le libéralisme.

Alors, peut-être certains me diraient: mais quand même on y gagne puisqu'à travers cela, le pape reconnaît la validité, la licéité de nos confessions. Je vous répondrais: tant mieux, tant mieux pour les âmes timorées, tant mieux pour les âmes qui ne sont pas de cette paroisse. Mais pour vous, là-dessus, il est évident que vous n'avez aucun doute et que cette reconnaissance n'apporte absolument rien.

Vous le savez: pour que le prêtre puisse pardonner, il doit avoir juridiction. Or dans l'Eglise, il existe trois sortes de juridictions. Il y a ce qu'on appelle la juridiction ordinaire. Le pape a une juridiction ordinaire sur l'Eglise universelle ; l'évêque a une juridiction ordinaire sur son diocèse: premier type de juridiction, la juridiction ordinaire. Deuxième type de juridiction, c'est la juridiction déléguée. L'évêque ne pouvant pas assumer toutes les confessions de son diocèse, délègue une partie de sa juridiction au curé, lequel curé va déléguer à nouveau à ses vicaires. Deuxième type de juridiction, la juridiction déléguée ; toujours donnée par l'Eglise, par des intermédiaires, par une chaîne humaine.

Il y a encore un troisième type de juridiction, toujours donnée par l'Eglise – toute juridiction vient forcément de l'Eglise, vient forcément du pape de la loi de l'Eglise. Eh

bien précisément, dans le droit canonique, la loi de l'Eglise, il y a ce troisième type de juridiction, qu'on appelle de suppléance et par laquelle l'Eglise, le Souverain Pontife donc, donne sa juridiction automatiquement aux prêtres, à tout prêtre dans certains cas, dans des cas que l'on appelle de nécessité. Ces cas de nécessité, c'est tout simple, ils sont gérés par ce grand principe du droit canonique: la première loi de l'Eglise, c'est le salut des âmes. Et quand le salut des âmes est menacé, l'Eglise par sa loi donne automatiquement sa juridiction à tout prêtre pour pouvoir exercer le ministère, le bien auprès de ces âmes ; juridiction de suppléance. Notez bien, pour éviter certaines équivoques: certains disent que la juridiction de suppléance est donnée aux prêtres par les fidèles. C'est radicalement faux. Les fidèles n'ont aucune juridiction. La juridiction est toujours donnée par l'Eglise. Et l'Eglise, le pape, donne la juridiction directe aux prêtres, indépendamment de la chaîne humaine, pour pouvoir accomplir les actes nécessaires au salut.



Qu'il y ait cas de nécessité aujourd'hui, c'est hélas plus qu'évident. Ne serait-ce que dans ce domaine de confession pour ne prendre que celui-ci. Il n'y a pas une semaine au bureau de garde sans que nous n'ayons des personnes, extérieures à cette paroisse, qui viennent nous voir pour se confesser, alors qu'elles sortent d'un confessionnal d'une paroisse parisienne. Scandalisées par ce qu'on leur a dit, par la notion de péché complètement dénaturée que le prêtre censé les confesser avait. Alors ils sont venus ici pour pouvoir recevoir une véritable absolution. Et cela n'est pas le fait de tel ou tel curé. C'est malheureusement un fait qui est dans

toute l'Eglise.

Il n'y a qu'à regarder le synode sur la famille. Quand on en est à se poser la question de la reconnaissance dans l'Eglise de l'union homosexuelle, quand on en est à dire: « Quelqu'un qui pèche contre nature reste en état de grâce, il peut communier », quand on en est à dire: « Quelqu'un qui a renié le serment de fidélité fait devant Dieu le jour de son mariage peut communier », il y a, au plus haut niveau de l'Eglise, un cas grave de nécessité. Et voilà pourquoi, depuis des années, des décennies, toutes les absolutions, tous les sacrements, mariages, absolutions, que vous recevez en cette paroisse, vous le savez sont et valides et licites. Vous avez constaté combien ils étaient sanctificateurs parce qu'à travers eux, oui, le Christ, l'Eglise agissait. Oui, ils étaient valides et licites.

Alors, dans ce jubilé, ce que le pape met dans la balance, face à ce qu'il nous demande – nous réjouir d'un concile délégué – vous voyez, ça n'a aucun poids.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui demander pour nous à notre saint Patron, saint Pie X, c'est tout à la fois cette grande fermeté dans la foi, cette grande unité dans notre vie, guidée et dirigée par cette foi magnifique. C'est lui demander cette grande charité en ces temps de confusion où tant et tant de personnes hélas sont perdues, sont comme égarées ; une grande charité à leur endroit. Ne les jugeons pas, ne les condamnons pas, mais pour nous restons dans cette grande fidélité qui vous a caractérisés depuis si longtemps, c'est elle qui pour ceux-là sera véritable lumière. Ainsi soit-il.

Le 3 septembre dernier, en la fête de Saint-Pie X, l'école Saint-Rémi faisait sa rentrée. Nous avons eu la grande joie de revoir nos institutrices, nos parents et nos élèves, tous en pleine forme pour une nouvelle année académique. Le nombre de ses élèves est de 21, avec l'arrivée de deux nouvelles familles. Deo Gratias.

Comme tous les ans, les élèves des écoles primaires de la Fraternité Saint-Pie X passent le concours inter-écoles. Cette année, Mademoiselle Mathilde Guépin fut la lauréate de l'école Saint-Rémi.



Mademoiselle Mathilde Guépin a été reçue 33^{ème} sur 167 élèves au concours inter-écoles des écoles primaires de la Fraternité



Rentrée des classes, avec le sourire.



Madame Demaine, Mademoiselle Ramé et Madame Blainville.



Du 13 au 17 juillet dernier, au Pointet, s'est déroulée la session des institutrices de la Fraternité, organisée par Monsieur l'Abbé Bourrat, directeur de l'enseignement pour le district de France.

Nos deux institutrices, Madame Blainville et Mademoiselle Ramé, y étaient présentes, afin de se perfectionner dans l'enseignement, pour le plus grand bien de nos enfants. Sachons reconnaître et saluer chez elles, cette bonne volonté, ce zèle et ce souci de perfection.

La session des institutrices, cru 2015 au grand complet.

Carnet de Famille

Ont été baptisés :

Florian Goedel, le 16 août 2015.

Louanne Olivier, le 22 août 2015.

Ont reçu la sépulture :

Madame Maurice Lepape, le 12 juin 2015.

Monsieur Paul-Philippe Molard, le 20 août 2015.

Messes dominicales & Jours de fêtes d'obligation

Reims (51) Eglise Notre Dame de France 8, rue Edmé Moreau (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h15 Messe : 10h00
Charleville (08) Chapelle Saint-Walfroy 20, rue de Clèves (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
Troyes (10) Chapelle Saint-Bernard 28, rue des Prés l'Evêque	Confessions : 17h30 Messe : 18h00
Saint Quentin (02) Chapelle de l'Immaculée Conception 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)	Messe : 10h45
Le Hérie la vieille (02) Cours Notre-Dame des Victoires rue du Château (03 23 61 00 83)	Messe : 8h30

Date à retenir

Samedi 26 septembre : Pèlerinage de rentrée à Notre-Dame de Liesse.

12h00 : repas tiré du sac à l'abri des pèlerins à Liesse;

14h00 : Début de la marche à partir de l'église de Marchais;

15h30 : Prière à la basilique;

16h00 : Messe à la fontaine miraculeuse.



Activités paroissiales

Catéchismes | Reims : (hors vacances scolaires)
Tous les mardis à 19h20.

Intentions Croisades

Croisade Eucharistique 	Septembre 2015 : Pour les vocations sacerdotales et religieuses Octobre 2015 : Pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie Novembre 2015 : Pour les agonisants et la grâce d'une bonne mort
Croisade du Rosaire 	Tous les vendredis : Pour la conversion des Musulmans Septembre 2015: Le développement des écoles chrétiennes Octobre 2015: En réparation des péchés contre le Cœur Immaculé de Marie.

Messes en Semaine

	LUN .	MAR .	MER .	JEU .	VEN .	SAM .
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30			Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Prunay	Messes : 7h15 11h15	Messe : 8h30	Messes : 7h15 11h15	Messes : 7h15 11h15	Messe : 8h30	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 03 26 61 70 71. Merci de votre compréhension.